URGENCE-ENVIRONNEMENT

Une intervention rapide et efficace

1 866 694-5454

UN QUÉBEC POUR TOUS

L'intervention de l'État lors d'accidents technologiques

Conférence de l'APCAS
le 27 mars 2014
à Sherbrooke

Christian Blanchette
Coordonnateur régionale des mesures d'urgence
pour l'Estrie et la Montérégie

La notion d'urgence environnementale

Selon le **Plan d'Urgence du MDDEFP** :

«Toute situation qui menace, affecte ou est sur le point de détériorer la qualité de l'eau, de l'air, du sol, de la faune, des habitats fauniques ou de l'environnement[1] dans lequel évolue l'être humain et nécessite une intervention immédiate.»

[1] « Environnement » : l'eau, l'atmosphère et le sol ou toute combinaison de l'un ou l'autre ou, d'une manière générale, le milieu ambiant avec lequel les espèces vivantes entretiennent des relations dynamiques.
« Atmosphère » : l'air ambiant qui entoure la terre à l'exclusion de l'air qui se trouve à l'intérieur d'une construction ou d'un espace souterrain.

UN QUÉBEC POUR TOUS

URGENCE-ENVIRONNEMENT
Une intervention rapide et efficace

Historique 1981

1er

Plan d’urgence du Ministère

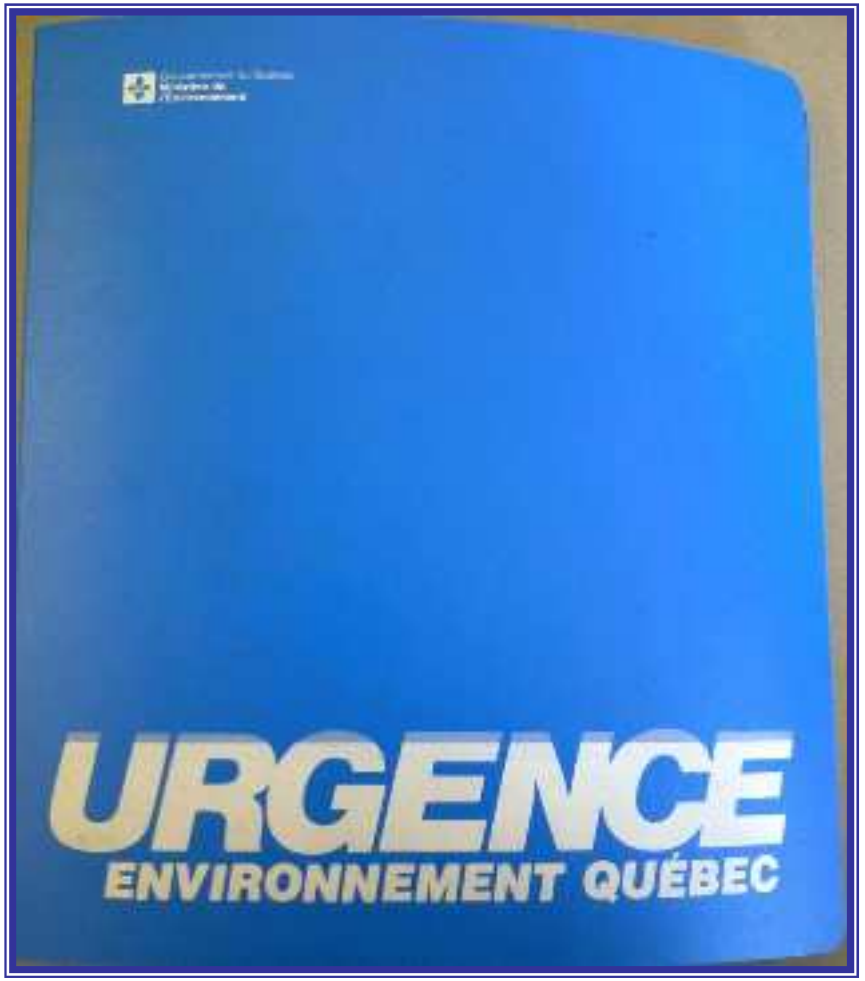

UN QUÉBEC POUR TOUS

URGENCE-ENVIRONNEMENT
Une intervention rapide et efficace

Historique 1988

Incendie d'un entrepôt de BPC à Saint-Basile-Le-Grand

UN QUÉBEC POUR TOUS

URGENCE-ENVIRONNEMENT
Une intervention rapide et efficace

Historique 1990

Incendie d’un dépôt de pneus à Saint-Amable

Historique juillet 1996

Déluge du Saguenay

UN QUÉBEC POUR TOUS

URGENCE-ENVIRONNEMENT
Une intervention rapide et efficace

Historique janvier 1998

Tempête de verglas

UN QUÉBEC POUR TOUS

URGENCE-ENVIRONNEMENT
Une intervention rapide et efficace

Dernière mise à jour :
février 2013

UN QUÉBEC POUR TOUS

URGENCE-ENVIRONNEMENT
Une intervention rapide et efficace

Le Plan d'urgence du Ministère décrit la structure organisationnelle et désigne l'ensemble des personnes œuvrant dans le cadre des activités prévues lors d'intervention d'urgence.

En cas de sinistre majeur le Plan d'urgence du Ministère s'intègre à la coordination de l'Organisation de la sécurité civile du Québec (OSCQ) conformément à ses missions.

<u>Missions du MDDEFP</u>

- Eau potable
- Eaux usées
- Matières dangereuses
- Matières résiduelles

Structure Organisationnelle

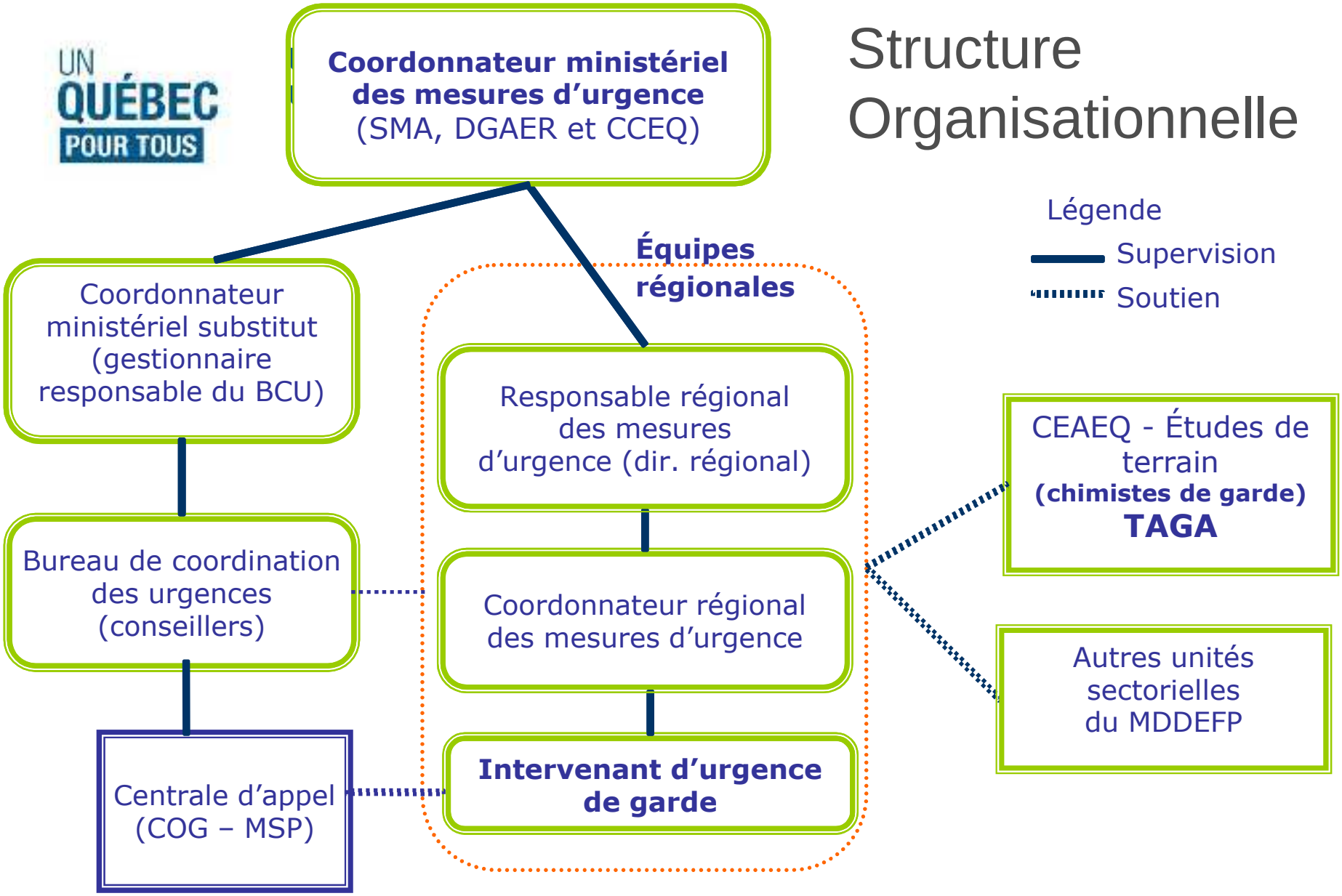

Urgence-Environnement

Intervention 24 heures – 7 jours

Centre des opérations gouvernementales (COG)
1 866 694-5454
Région de Québec et extérieur du Québec :
1 418 643-4595

Reçoit et analyse tous les avis et toutes les alertes laissant supposer qu'une urgence environnementale est en cours ou imminente.

UN QUÉBEC POUR TOUS

URGENCE-ENVIRONNEMENT
Une intervention rapide et efficace

Types d'appels reçus

Urgences, plaintes, demandes de renseignements

- Population en général
- Industries
- Municipalités (inspecteurs municipaux, services de l'environnement, policiers, pompiers)
- Autres ministères et organismes provinciaux
- Ministères et organismes fédéraux
- Autres centres d'appels

UN QUÉBEC POUR TOUS

URGENCE-ENVIRONNEMENT
Une intervention rapide et efficace

Urgence vs Plainte

- Situation soudaine, subite, accidentelle
- Intervention requise le plus rapidement possible
- Signalement fait en vertu de l'art. 21 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) ou art. 9 du Règlement sur les matières dangereuses (RMD)
- Intervention du CCEQ dans le but de s'assurer que les dommages soient minimisés

- Situation répétitive ou régulière d'un possible non-respect à la législation environnementale
- Intervention peut être faite à un moment opportun
- Signalement (ou dénonciation) fait par un citoyen
- Intervention du Centre de contrôle environnemental du Québec (CCEQ) dans le but de vérifier la conformité

UN QUÉBEC POUR TOUS

URGENCE-ENVIRONNEMENT
Une intervention rapide et efficace

Comment ça fonctionne…

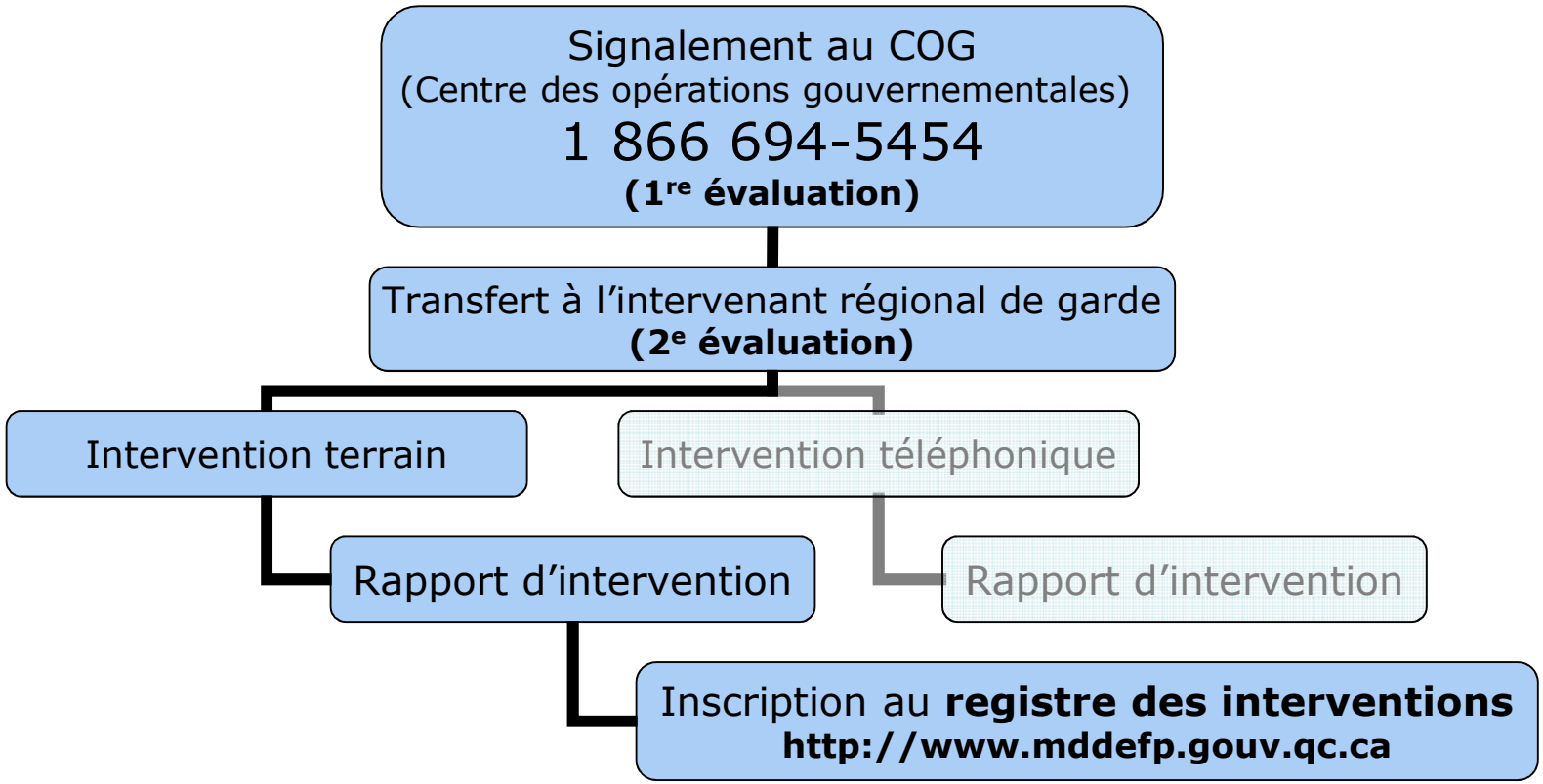

UN QUÉBEC POUR TOUS

URGENCE-ENVIRONNEMENT

Une intervention rapide et efficace

http://www.mddefp.gouv.qc.ca/ministere/urgence_environnement/index.asp

Le suivi d’une intervention

- Au besoin, transmettre le dossier au service régulier du Centre de contrôle environnemental du Québec (CCEQ) pour un suivi approprié

- Le cas échéant, faire le lien avec la direction régionale de l’analyse et de l’expertise (DRAE) afin de vérifier si les travaux de restauration doivent faire l’objet d’une autorisation

Obligations légales

Loi sur la qualité de l'environnement :

20. Nul ne doit émettre, déposer, dégager ou rejeter ni permettre l'émission, le dépôt, le dégagement ou le rejet dans l'environnement d'un contaminant au-delà de la quantité ou de la concentration prévue par règlement du gouvernement

21. Quiconque est responsable de la présence accidentelle dans l'environnement d'un contaminant visé à l'article 20 doit en **aviser le ministre sans délai**

Obligations légales

Règlement sur les matières dangereuses :

8. Il est interdit d'émettre, de déposer, de dégager ou de rejeter une matière dangereuse dans l'environnement ou dans un système d'égout, ou dans permettre l'émission, le dépôt, le dégagement ou le rejet, à moins que l'opération ne soit réalisée en conformité avec la Loi sur la qualité de l'environnement.

9. Quiconque rejette accidentellement une matière dangereuse dans l'environnement doit sans délai remplir les obligations suivantes :
   1° Il doit faire cesser le déversement
   2° Il doit aviser le ministre
   3° Il doit récupérer la matière dangereuse et enlever toute matière
   contaminée qui n'est pas nettoyée ou traitée sur place

Les outils légaux

- **Sanctions administratives pécuniaires** (SAP)
- **Poursuites pénales** (selon l'infraction commise)
- **Ordonnance** en vue de faire récupérer les contaminants émis lorsqu'il y a urgence d'agir (LQE, art. 114.1)
- Récupération des frais engendrés par l'intervention d'urgence (LQE, art. 115.0.1)
- Réalisation des travaux et recouvrement des frais (LQE, art. 115.1)

UN QUÉBEC POUR TOUS

URGENCE-ENVIRONNEMENT
Une intervention rapide et efficace

Les équipes régionales d'intervention

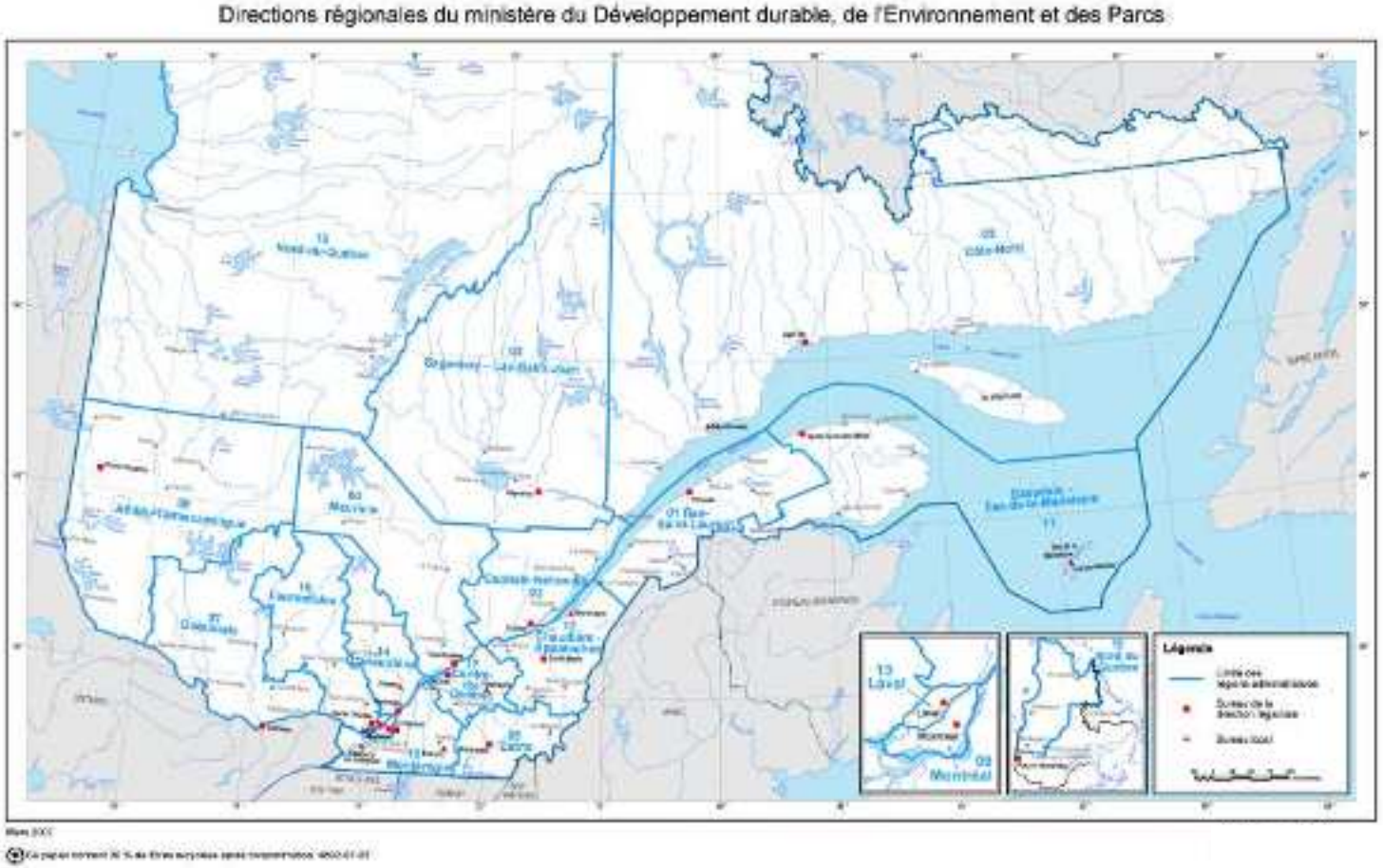

Coordonnateurs régionaux:

01-11:
Luc Michaud (Rimouski)

02:
Richard Mercier (Saguenay)

03-12:
Pascal Bolduc (Sainte-Marie)

04-17:
Réjean Lapointe (Nicolet)

05-16:
Christian Blanchette (Bromont)

06-13-14-15:
André Ménard (Montréal)

07:
Christine Brunelle (Gatineau)

08-10:
Guy Vallières (Rouyn-Noranda)

09:
Guy Desbiens (Baie-Comeau)

Développement durable, Environnement, Faune et Parcs
Québec

Équipes régionales

Intervenant de garde d'urgence

- Effectue l'intervention lors des urgences environnementales survenant sur le territoire de sa direction régionale

Coordonnateur régional des mesures d'urgence

- Supporte l'intervenant de garde
- Coordonne les opérations terrain, au besoin
- Responsable du bon fonctionnement de l'équipe régionale d'intervention d'urgence
  - Recrutement
  - Formation
  - Liens avec les partenaires régionaux

UN QUÉBEC POUR TOUS

URGENCE-ENVIRONNEMENT
Une intervention rapide et efficace

Bureau de coordination des urgences

- Supporte les directions régionales 24/7
- Voit à l'harmonisation des interventions d'U-E
- Gère le registre publique des interventions d'U-E
- Organise la formation des intervenants

UN QUÉBEC POUR TOUS

URGENCE-ENVIRONNEMENT
Une intervention rapide et efficace

Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec (CEAEQ)

- Chimistes de garde
- Support scientifique et analytique 24/7
- Expertise analytique 24/7
- Laboratoire mobile TAGA

UN QUÉBEC POUR TOUS

URGENCE-ENVIRONNEMENT

Une intervention rapide et efficace

Centre d’expertise hydrique du Québec (CEHQ)

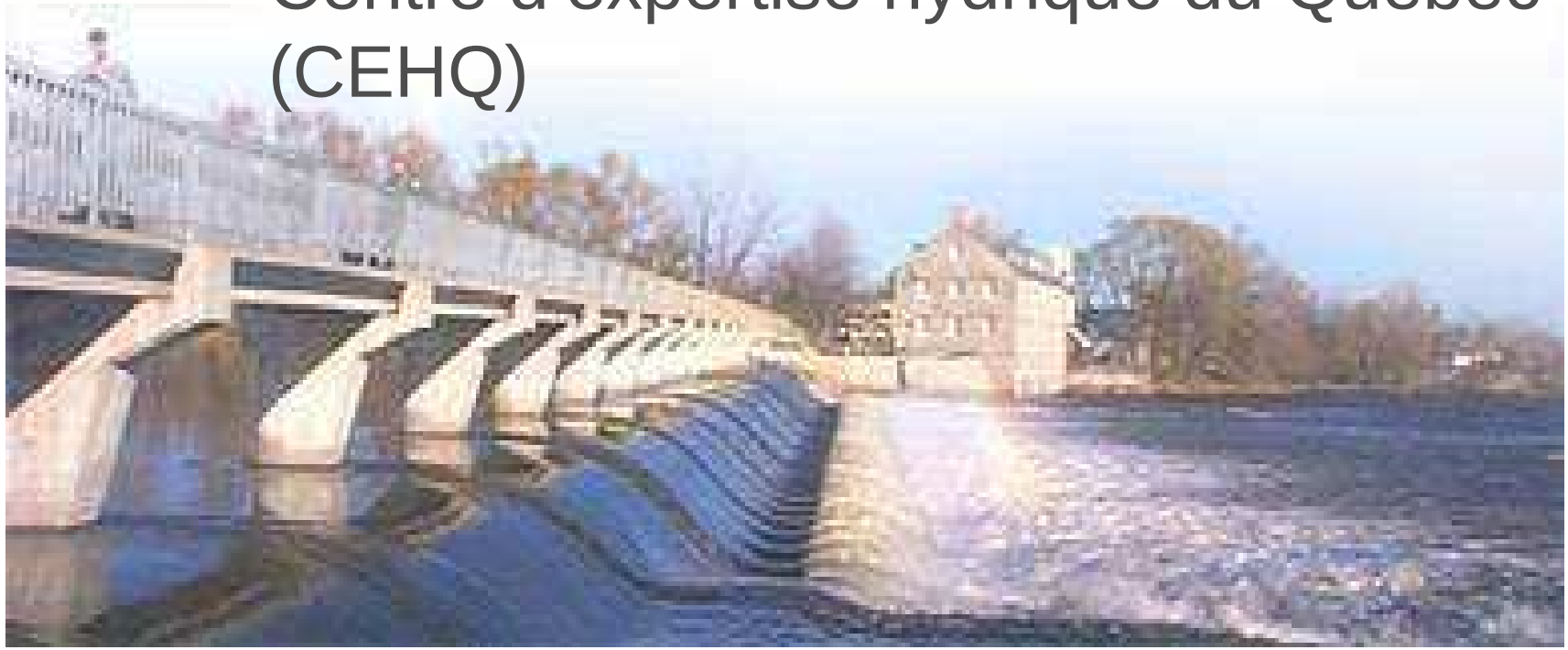

- Connaissance et expertise hydrique
- Exploitation des barrages publics
- Gestion du domaine hydrique de l’État
- Sécurité des barrages

Principaux partenaires

- Pompiers - Municipalités (travaux publiques, directeurs)
- Agence de santé publique
- Ministère de la sécurité publique
- Sûreté du Québec
- Ministère des transports du Québec et Canada
- Environnement Canada
- Garde côtière canadienne
- Autres ministères et organismes

Responsabilités

Minimiser les impacts négatifs d'une urgence environnementale qui est susceptible de porter atteinte à la vie, à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain, de causer du dommage ou de porter autrement préjudice à la qualité du sol, de la végétation, à la faune ou aux biens.

Responsabilités

- Intervenir conformément au *Plan d'urgence*
- S'assurer que toutes les mesures de sauvegarde de l'environnement et des habitats soient appliquées conformément aux règles de l'art
- En lien avec l'Organisation régionale de sécurité civile, informer ses partenaires des impacts et des besoins anticipés afin que l'effort gouvernemental puisse se coordonner

UN QUÉBEC POUR TOUS

URGENCE-ENVIRONNEMENT
Une intervention rapide et efficace

Statistiques

Au Québec, Urgence-Environnement, en 2012-2013:
7 531 signalements
665 interventions sur le terrain
29 interventions de catégorie 2

Estrie et Montérégie,
en 2012-2013: 861 signalements
147 interventions sur le terrain
11 interventions de catégorie 2

en 2013-2014: 837 signalements
(partiel) 139 interventions sur le terrain
10 interventions de catégorie 2
1 intervention de catégorie 3

Catégories d'événements

La classification des situations d'urgence se fait selon la gravité de l'événement :

Catégorie 1 → Cas simples

Catégorie 2 → Cas complexes

Catégorie 3 → Cas très complexes

Catégorie 1 – Cas simples

- Les conséquences de l'urgence environnementale sur l'environnement et les habitats sont mineures et facile à identifier

- Les conséquences de l'urgence environnementale sont facilement contrôlables

- Les impacts sur les biens sont relativement mineurs et la santé humaine n'est pas affectée

UN QUÉBEC POUR TOUS

URGENCE-ENVIRONNEMENT

Une intervention rapide et efficace

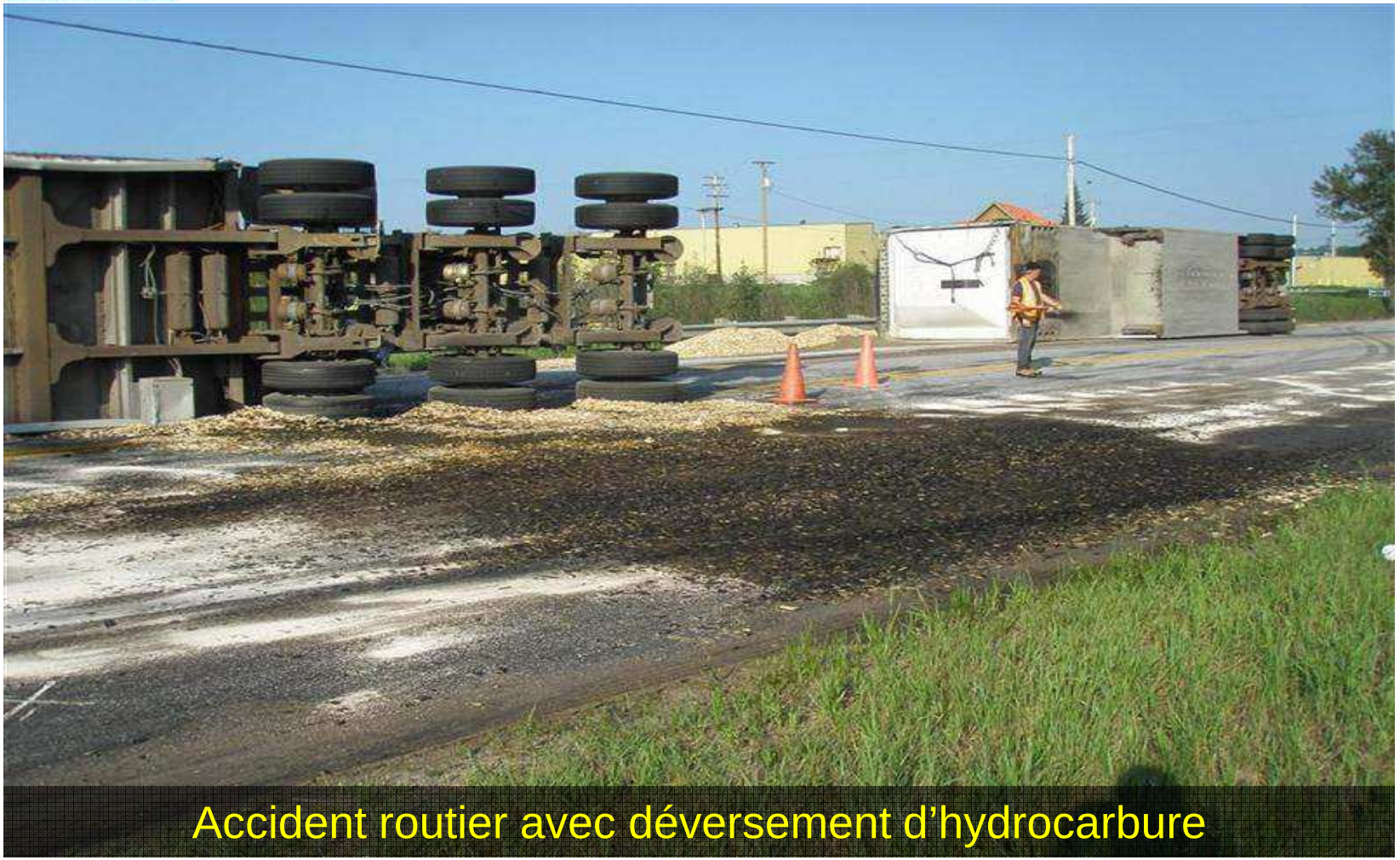

Accident routier avec déversement d'hydrocarbure

UN QUÉBEC POUR TOUS

URGENCE-ENVIRONNEMENT

Une intervention rapide et efficace

Déversement d’essence dans un réseau d’égout municipal

UN QUÉBEC POUR TOUS

URGENCE-ENVIRONNEMENT

Une intervention rapide et efficace

Déversement d’huile à chauffage dans une résidence

UN QUÉBEC POUR TOUS

URGENCE-ENVIRONNEMENT

Une intervention rapide et efficace

Déversement de diesel dans un fossé

UN QUÉBEC POUR TOUS

URGENCE-ENVIRONNEMENT

Une intervention rapide et efficace

Rejet de boues et résidus au réseau pluvial

UN QUÉBEC POUR TOUS

URGENCE-ENVIRONNEMENT

Une intervention rapide et efficace

Rejet d’huiles usées au sol

UN QUÉBEC POUR TOUS

URGENCE-ENVIRONNEMENT

Une intervention rapide et efficace

Rejet d’eaux de procédé dans un fossé

UN QUÉBEC POUR TOUS

URGENCE-ENVIRONNEMENT

Une intervention rapide et efficace

Catégorie 2 – Cas complexes

- Les conséquences de l'urgence environnementale sur les êtres humains, l'environnement ou les habitats sont importants ou difficiles à identifier

- Le contrôle de l'évènement est complexe et oblige la mise en œuvre de moyens particuliers

- L'évènement désorganise momentanément la population touchée, les pertes matérielles peuvent être importantes et la santé de la population est menacée ou peut être affectée

UN QUÉBEC POUR TOUS

URGENCE-ENVIRONNEMENT

Une intervention rapide et efficace

Incendie chez un recycleur de véhicules hors d'usage

UN QUÉBEC POUR TOUS

URGENCE-ENVIRONNEMENT

Une intervention rapide et efficace

Fuite d’ammoniaque dans une usine d’aliments surgelés

UN QUÉBEC POUR TOUS

URGENCE-ENVIRONNEMENT

Une intervention rapide et efficace

Déversement de bunker dans la Voie maritime du Saint-Laurent

UN QUÉBEC POUR TOUS

URGENCE-ENVIRONNEMENT

Une intervention rapide et efficace

Déversement de produits chimiques sur l'autoroute

UN QUÉBEC POUR TOUS

URGENCE-ENVIRONNEMENT

Une intervention rapide et efficace

Feu dans un dépôt de matériaux secs

UN QUÉBEC POUR TOUS

URGENCE-ENVIRONNEMENT

Une intervention rapide et efficace

Fuite d’acide nitrique dans une usine agroalimentaire

UN QUÉBEC POUR TOUS

URGENCE-ENVIRONNEMENT

Une intervention rapide et efficace

Explosion d’acétone dans une usine de produits pharmaceutiques

UN QUÉBEC POUR TOUS

URGENCE-ENVIRONNEMENT

Une intervention rapide et efficace

Feu dans une usine de produits chimiques

Catégorie 3 – Cas très complexes

- Les conséquences de l'urgence environnementale sur les êtres humains, l'environnement ou les habitats sont catastrophiques

- Les conséquences de l'évènement sont difficilement identifiables ou la situation est hors de contrôle

- L'intervention d'urgence oblige la mise en place de mesures d'envergure nécessitant la contribution de nombreux organismes

UN QUÉBEC POUR TOUS

URGENCE-ENVIRONNEMENT

Une intervention rapide et efficace

Inondation dans la Vallée du Richelieu, mai 2011

UN QUÉBEC POUR TOUS

URGENCE-ENVIRONNEMENT

Une intervention rapide et efficace

Inondation dans la Vallée du Richelieu, mai 2011

UN QUÉBEC POUR TOUS

URGENCE-ENVIRONNEMENT

Une intervention rapide et efficace

Source: ctvnesw.ca

UN QUÉBEC POUR TOUS

URGENCE-ENVIRONNEMENT

Une intervention rapide et efficace

Déraillement de train à Lac-Mégantic, juillet 2013

UN QUÉBEC POUR TOUS

URGENCE-ENVIRONNEMENT

Une intervention rapide et efficace

Déraillement de train à Lac-Mégantic, juillet 2013

UN QUÉBEC POUR TOUS

URGENCE-ENVIRONNEMENT

Une intervention rapide et efficace

Déraillement de train à Lac-Mégantic, juillet 2013

UN QUÉBEC POUR TOUS

URGENCE-ENVIRONNEMENT
Une intervention rapide et efficace

Merci